

29 mars 2022



PLAN DE TRAVAIL POUR 2022-2023



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) est chargé de fournir au Parlement des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir davantage de transparence et de responsabilité en matière budgétaire.

Il s'agit du cinquième plan de travail annuel du DPB présenté au Sénat et à la Chambre des communes par l'intermédiaire des présidents des deux chambres, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*¹. Le DPB peut actualiser le plan de travail en cours d'exercice, et si les changements apportés sont majeurs, il fournira une version révisée du plan aux deux présidents.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : dpb-pbo@parl.gc.ca.

RP-2122-004-S_f

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2022

Table des matières

Message du directeur parlementaire du budget	1
Au sujet du DPB et du Bureau du DPB	3
Les mandats du DPB	4
1. Les analyses économiques et financières destinées au Parlement	4
2. L'évaluation du coût des mesures proposées en campagne électorale	7
Engagements en matière de service	8
Notes	9

Message du directeur parlementaire du budget



Je suis très heureux de vous présenter le cinquième plan de travail annuel du Bureau du directeur parlementaire du budget (le Bureau). Comme le prescrit la *Loi sur le Parlement du Canada*², ce rapport décrit les priorités ainsi que la stratégie d'affectation des ressources du Bureau pour l'exercice 2022-2023.

Ce plan s'inscrit dans la continuité, notamment parce que le Bureau fait de nouveau le choix de se fixer d'ambitieux objectifs qui témoignent de l'importance accordée aux besoins des parlementaires. Le Bureau est déterminé à servir le Parlement avec intégrité et professionnalisme en produisant, en temps opportun, des analyses économiques et financières indépendantes, crédibles et non partisans. Plus que jamais, mon équipe et moi travaillons avec diligence pour promouvoir davantage de transparence et de responsabilité en matière budgétaire.

Après deux années de pandémie, nous sommes fiers de confirmer que mon Bureau a toujours été pleinement opérationnel pour servir l'ensemble des parlementaires. Les allègements des mesures sanitaires annoncés dans les dernières semaines par les autorités gouvernementales nous laissent entrevoir un retour à la normalité. Il faut s'en réjouir, tout en restant vigilants et en continuant d'appliquer les mesures sanitaires qui demeurent en vigueur. Ces allègements laissent aussi présager l'élimination progressive du travail lié à la COVID-19.

Au fil des années, le nombre de nouveaux programmes et services s'est accru considérablement, ce qui contribue à faire de notre Bureau un acteur incontournable pour ses analyses indépendantes portant sur l'état des finances publiques, les prévisions budgétaires du gouvernement et les tendances observées dans l'économie canadienne. Ce plan témoigne de notre vision d'être l'organisation de référence en matière de transparence financière pour le gouvernement fédéral, reconnue pour son expertise, sa performance, son milieu de travail stimulant et la qualité de son service à la clientèle.

Notre plan de travail 2022-2023 comprend des projets importants, tout en comportant le degré de souplesse nécessaire pour nous permettre de nous adapter à l'évolution des besoins des parlementaires dans cet environnement instable. Tout au long de nos analyses, nous garderons à l'esprit la nécessité d'établir un ordre de priorités afin d'utiliser efficacement nos ressources et d'atteindre nos objectifs.

En 2022-2023, nous nous attendons à consacrer notre temps et nos ressources à l'évaluation de la relance de l'économie à la suite des répercussions économiques et financières de la pandémie de COVID-19. Nous présenterons des rapports sur l'état des finances du pays, les

prévisions économiques et budgétaires du gouvernement, ainsi que les estimations de coûts des propositions soumises au Parlement. Nous entendons présenter des analyses approfondies sur divers sujets, notamment l'inflation, les questions environnementales, la défense et les Premières Nations.

Cette année sera également marquée par l'examen des modifications législatives apportées à la *Loi sur le Parlement du Canada* en 2017 confiant au DPB deux mandats distincts qui façonnent dorénavant le travail du Bureau.

De plus, si des élections générales devaient avoir lieu au Canada avant les prochaines élections à date fixe, prévues en 2025, le Bureau sera prêt à évaluer le coût financier des mesures que les partis politiques envisagent de proposer pendant une future campagne électorale.

L'une de nos priorités est de continuer de veiller à ce que notre travail demeure accessible tant pour les parlementaires que pour les Canadiens. Je réitère à tous notre volonté de bien vous informer en publiant des informations budgétaires et économiques de diverses manières et à différents stades du processus législatif. Nous nous efforcerons également d'utiliser un langage clair et simple afin que notre travail puisse être facilement compris et utilisé.

Indépendance, confiance et engagement à l'égard de l'excellence.

Trois termes qui traduisent bien l'essence de notre organisation.

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

Au sujet du DPB et du Bureau du DPB

Le directeur parlementaire du budget (DPB) est un agent indépendant et non partisan du Parlement dont la nomination est approuvée par le Sénat et la Chambre des communes.

Le rôle du DPB consiste à appuyer le Parlement en fournissant des analyses, notamment des analyses portant sur les politiques macroéconomiques et budgétaires, dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir davantage de transparence et de responsabilité en matière budgétaire³.

Le Bureau du DPB

Le DPB est appuyé par le Bureau du directeur parlementaire du budget, qui comprend une quarantaine d'employés. Le savoir-faire du personnel couvre une vaste gamme de domaines, dont l'économie, la fiscalité, les prévisions économiques et budgétaires, les finances et les relations parlementaires.

Le budget de fonctionnement du Bureau pour l'exercice 2022-2023 se chiffre à 7,4 millions de dollars.

Le DPB accorde une grande importance à la transparence et à la reddition de comptes; il publie tous ses rapports sur son site Web : www.pbo-dpb.gc.ca.

Les mandats du DPB

Suivant les modifications apportées à la *Loi sur le Parlement du Canada* en 2017, le Parlement a confié *deux* mandats distincts au DPB.

1. Si le Parlement n'est pas dissous :

Le DPB fournit des analyses économiques et financières indépendantes au Sénat et à la Chambre des communes, analyse les prévisions budgétaires du gouvernement et, sur demande, évalue le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement.

2. Durant les 120 jours qui précèdent une élection générale à date fixe ou si le Parlement est dissous en raison d'une élection générale :

Le DPB fournit aux partis politiques des évaluations du coût financier des mesures qu'ils envisagent de proposer pendant la campagne électorale.

1. Les analyses économiques et financières destinées au Parlement

Durant les périodes où le Parlement n'est pas dissous, le DPB a pour mandat de fournir des analyses économiques et financières au Sénat et à la Chambre des communes⁴.

Le DPB prépare des analyses économiques et financières de sa propre initiative et à la demande des membres de certains comités du Sénat et de la Chambre des communes.

Au cours de l'exercice 2022-2023, durant les périodes où le Parlement ne sera pas dissous, les ressources du Bureau seront affectées de façon générale et équitable à l'ensemble des principaux types d'analyses que le DPB est chargé de produire :

1. estimations du coût financier des mesures proposées;
2. recherches et analyses portant sur les budgets du gouvernement;
3. recherches et analyses portant sur les finances du pays;
4. recherches et analyses portant sur l'économie.

Toutefois, conformément à ce que prévoit la *Loi*, le DPB rajustera au besoin l'affectation des ressources en fonction des différents types d'analyses que les comités et les parlementaires du Sénat et de la Chambre des communes lui demanderont. Il tiendra également compte des changements imprévus de la conjoncture économique et financière du pays. Tous ces rajustements seront inclus dans le rapport annuel du DPB⁵.

La capacité du DPB d'accéder librement et en temps opportun aux renseignements sous le contrôle des ministères et des sociétés d'État peut aussi jouer sur l'affectation des ressources⁶. En effet, le DPB pourrait avoir à rajuster le plan de travail et l'affectation des ressources s'il n'a pas accès aux renseignements et aux données nécessaires pour certains projets.

Rapports publiés par le DPB

Depuis les premières années suivant la création du Bureau du DPB, certains rapports périodiques ont été produits à la suite de motions de comités et de demandes provenant de parlementaires.

Au cours de l'année, le DPB reçoit habituellement des suggestions de la part de parlementaires sur d'autres sujets pour lesquels il serait judicieux de produire des rapports périodiques. Nous continuerons d'accueillir les suggestions des parlementaires, puisqu'elles nous indiquent les sujets qui leur tiennent à cœur.

En 2022-2023, le DPB a l'intention de déposer au Sénat et à la Chambre des communes les rapports périodiques suivants :

- analyse du budget, énoncé économique de l'automne et rapport sur la viabilité financière du gouvernement (trois rapports);
- analyse des budgets principal et supplémentaires des dépenses (quatre rapports).

Le DPB peut aussi préparer des rapports sur les questions qui revêtent une importance particulière à l'égard des finances ou de l'économie du pays, qu'il mentionne dans son plan de travail annuel⁷, et y inclure les questions qui devraient selon lui être portées à l'attention du Parlement⁸. Pour l'exercice à venir, le DPB fournira au Parlement les rapports suivants :

- rapports semestriels sur les perspectives économiques et financières (deux rapports) et suivi économique et financier semestriel (un rapport);
- analyse de l'inflation (un rapport);
- analyse de l'enveloppe des dépenses de la Défense (un rapport);
- analyse à jour du pipeline Trans Mountain (PTM) et du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (PARTM) (un rapport);
- analyse des répercussions économiques et financières des changements climatiques (deux rapports);
- analyse du programme des accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) (un rapport);
- analyse stochastique de la soutenabilité de la dette (un rapport).

Le programme législatif ainsi que des changements importants au contexte national et international pourraient contribuer à l'émergence d'autres questions d'intérêt pour le Sénat et la Chambre des communes.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le DPB mettra son plan de travail à jour dans l'éventualité où il lui faudrait modifier de façon significative l'affectation des ressources pour être en mesure de préparer des rapports supplémentaires.

Le DPB publie dorénavant des notes sur l'estimation du coût des nouvelles mesures législatives

Le service d'estimation du coût des mesures proposées, offert pour la première fois lors de la campagne électorale de 2019, a été une réussite. Le DPB a reçu des commentaires très positifs de la part de toutes les parties prenantes, qui ont souligné la pertinence et l'utilité de ses estimations de coûts sous forme de résumé.

Pour que les analyses destinées au Parlement soient facilement accessibles, le DPB a l'intention de publier une série d'estimations du coût des nouvelles mesures législatives et des propositions budgétaires qui seront à la fois brèves et de haute qualité.

Établissement de l'ordre de priorité des demandes provenant des parlementaires et des comités

Le DPB accordera la priorité aux demandes des comités parlementaires et des sénateurs ou des députés susceptibles d'intéresser un grand nombre de parlementaires, celles qui revêtent une importance sur le plan économique ou financier et celles qui portent sur des domaines où il existe un risque. Il accordera une attention particulière aux questions pour lesquelles le gouvernement a omis de publier une évaluation des répercussions économiques ou financières ou dont les conséquences réelles peuvent, de l'avis du DPB, différer de l'évaluation faite par le gouvernement.

Le DPB accordera également la priorité aux demandes d'évaluation du coût des mesures proposées qui sont les plus pertinentes à l'égard des fonctions du Sénat et de la Chambre des communes, à savoir :

- les propositions émanant du gouvernement;
- les propositions faites dans les projets de loi d'intérêt public du Sénat ayant franchi l'étape de la deuxième lecture;
- les propositions faites dans les projets de loi d'initiative parlementaire et les motions inscrites à l'ordre de priorité de la Chambre des communes.

Le DPB est aussi conscient de l'obligation juridique que la bibliothécaire parlementaire et lui-même ont de prendre toutes les mesures raisonnables pour coopérer afin d'éviter le double emploi des ressources et des services fournis aux comités parlementaires ainsi qu'aux sénateurs et députés. C'est pourquoi le DPB continuera de référer les demandes des parlementaires et

des comités au Service d'information, d'éducation et de recherche parlementaires de la Bibliothèque lorsqu'il jugera que ce service est mieux à même que lui d'y répondre. Les relations d'étroite collaboration qu'entretiennent le DPB et la bibliothécaire parlementaire consolident d'autant plus les liens entre leurs institutions respectives.

2. L'évaluation du coût des mesures proposées en campagne électorale

Conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, lorsque le Parlement est dissous en raison d'une élection générale, le DPB est tenu, à la demande d'un parti politique ou d'un député indépendant, d'évaluer le coût financier des mesures qu'ils envisagent de proposer pendant la campagne électorale.

Si des élections générales devaient avoir lieu au Canada avant les prochaines élections à date fixe, prévues en 2025, le DPB devrait cesser tout travail à l'égard des demandes soumises par les comités et les parlementaires pour se consacrer aux demandes formulées par les partis politiques⁹.

Puisque nous sommes en ce moment en situation de gouvernement minoritaire, la date des prochaines élections fédérales pourrait varier, tout comme la durée de la période d'estimation du coût des mesures proposées en campagne électorale. Le DPB entend tirer parti de l'expérience déterminante qu'il a acquise lors des élections générales de 2019 et de 2021, ainsi que des commentaires des parties prenantes recueillis dans le cadre de l'examen postélectoral du Bureau, pour accélérer ses processus analytiques et administratifs. Ces nouveaux gains d'efficacité et ces améliorations de processus veilleront à ce que le DPB soit bien placé pour fournir les meilleures estimations possibles, même si la période d'estimation du coût des mesures proposées en campagne électorale devait être brève.

En 2021-2022, le DPB a publié le rapport *Évaluation du service d'estimation par le DPB du coût des promesses électorales avant la 44^e élection générale*, qui comprend des recommandations pour améliorer encore plus la qualité et l'efficacité de ce service pour ses clients et le grand public. Aussi, le DPB commencera à travailler avec les ministères pour obtenir l'information et l'aide nécessaires à la préparation des estimations¹⁰.

Engagements en matière de service

Le DPB est déterminé à offrir des services de haute qualité et non partisans aux parlementaires et aux parties prenantes.

Pendant l'exercice 2022-2023, le rendement du DPB sera mesuré à l'aide des indicateurs ci-dessous.

Résultat : Le DPB appuie le Parlement en fournissant des analyses, notamment des analyses portant sur les politiques macroéconomiques et budgétaires, dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir davantage de transparence et de responsabilité en matière budgétaire.

Indicateur	Justification
1) Nombre de demandes de parlementaires auxquelles le DPB a répondu en un jour ouvrable	Mesurer la capacité du DPB de fournir de l'aide aux parlementaires et à leur personnel, en temps opportun
2) Nombre d'analyses et de demandes du DPB citées par les parlementaires lors des délibérations et des débats	Mesurer la pertinence des analyses du DPB pour les parlementaires
3) Proportion de parlementaires « satisfaits » des services qu'ils ont obtenus du DPB	Mesurer la qualité générale des services fournis par le DPB aux parlementaires et à leur personnel
4) Nombre de demandes de parties prenantes auxquelles le DPB a répondu en un jour ouvrable	Mesurer la capacité du DPB de fournir de l'aide aux parties prenantes, en temps opportun
5) Nombre de demandes d'estimation du coût des mesures proposées en campagne électorale reçues par le DPB	Mesurer la demande à l'égard des services du DPB pendant la période d'estimation du coût des mesures proposées en campagne électorale

Notes

1. *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, par. 79.13(1) et (3).
2. *Ibid.*, par. 79.13(1).
3. *Ibid.*, art. 79.01.
4. *Ibid.*, art. 79.2.
5. *Ibid.*, art. 79.13 et 79.22.
6. *Ibid.*, par. 79.4(1).
7. *Ibid.*, al. 79.2(1)b).
8. *Ibid.*, al. 79.13(1)b).
9. *Ibid.*, par. 79.2(5).
10. *Ibid.*, par. 79.21(5) et al.79.21(7)a).